

Journée d'étude

« *Quedarse extranjeros. Les consuls et la fabrique des étrangers dans les mondes hispaniques (XVIII^e-XIX^e siècles)* »

Madrid, Casa de Velázquez, 17 octobre 2017

Argumentaire

Dans un ouvrage paru en 2003, l'historienne Tamar Herzog proposait de revisiter les enjeux que recouvrait la naturalisation dans les mondes hispaniques à l'époque moderne et les différents chemins que devaient emprunter les étrangers désireux de *hacerse español*¹. C'est à l'autre versant de cette question que nous souhaiterions nous intéresser ici en interrogeant ce qui pouvait pousser des individus à « demeurer étrangers » (*quedarse extranjeros*), dans ces mêmes territoires de la monarchie hispanique, ainsi que le rôle de l'institution consulaire dans le processus d'identification et de définition des étrangers aux XVIII^e et XIX^e siècles. Ce faisant, nous nous proposons de rouvrir différents dossiers relatifs au sujet classique de la protection qu'offraient les consuls à leurs ressortissants, mais en nous centrant non plus sur les avantages économiques ou politiques que conféraient les « privilèges », mais plutôt sur le rôle qu'ils jouèrent dans la fabrique d'appartenances nationales spécifiques. Dans quelle mesure les individus étaient-ils effectivement placés sous la juridiction des consuls, et avaient-ils réellement le choix de réclamer cette protection comme de s'en tenir à l'écart ? Quelles ressources et quelles contraintes découlaient de l'affiliation à un consulat ? Tous les ressortissants d'une même nation avaient-ils un égal accès à la protection de leur consul ? Quel était le statut des étrangers qui ne bénéficiaient d'aucune protection consulaire ? Et peut-on, finalement, considérer que l'affiliation consulaire a constitué une procédure cruciale dans la définition des appartenances nationales à la charnière des époques moderne et contemporaine ?

La présente rencontre, qui s'inscrit dans un programme de recherche collectif consacré à l'étude de la « fabrique consulaire² », entend aborder ces questions à partir d'une analyse rigoureuse des différentes procédures d'enregistrement de leurs ressortissants qu'effectuaient les consuls dans l'exercice des fonctions de protection, de juridiction et de contrôle qui leur étaient dévolues (procédures d'immatriculation consulaire, de visas de passeports ou de rôles d'équipage, de perception de droits, d'enregistrement d'actes d'état civil, d'intervention auprès d'autorités locales pour protéger des ressortissants ou réclamer l'exercice d'une

1 Tamar Herzog, *Vecinos y extranjeros. Hacerse español en la edad moderna*, Madrid, 2006 [1^{ère} éd. : 2003].

2 Le programme « La fabrique consulaire en Europe et dans le monde méditerranéen (XVIII^e – XIX^e siècle) » entend fédérer autour d'historiens issus de six institutions de recherche françaises (la Casa de Velázquez, les Écoles françaises de Rome et d'Athènes, le CMMC, le CERHIO et le Framespa) des chercheurs intéressés par la question du rôle de l'institution consulaire dans la formation de l'État et l'affirmation de la souveraineté nationale. Dans ce cadre, ont déjà été organisées deux journées d'étude dont les actes sont en cours d'édition (cf. les programmes consultables aux liens suivants : http://www.crhia.fr/actu.php?num_actu=398#bloc et <http://www.efrome.it/la-recherche/agenda-et-manifestations/actualite/les-services-consulaires-italiens-et-le-long-risorgimento-fin-xviii-xxe-siecle-1.html>).

juridiction sur eux, etc.). Nous nous intéresserons également aux usages que les nationaux faisaient de ces procédures, auxquelles ils pouvaient accepter de se soumettre ou qu'ils leur arrivaient de contourner. Ce faisant, nous entendons mieux cerner ce que signifiait une affiliation nationale pour des étrangers résidant hors de leurs frontières d'origine, ce qu'elle impliquait ainsi que les représentations que se faisaient les contemporains de tels liens.

L'Espagne constitue le premier terrain sur lequel nous souhaitons mener l'enquête, afin de rouvrir, sous cet angle inédit, les dossiers classiques et constamment renouvelés des privilèges dont bénéficiaient les étrangers installés dans la Péninsule à l'époque moderne, ainsi que ceux à l'écart desquels ils étaient tenus. Le débat sera cependant élargi au XIX^e siècle, qui a moins souvent retenu l'attention des historiens, alors même que les flux migratoires vers l'Espagne demeurèrent intenses et que l'institution des consulats étrangers y connut, ici comme ailleurs, un très fort développement. Cet élargissement chronologique nous amènera également à envisager l'évolution des conceptions hispaniques des statuts de *naturales* et *extranjeros* dans le contexte de la fragmentation impériale liée aux indépendances américaines. Il semble en effet particulièrement intéressant d'observer l'appartenance nationale à laquelle se rattachèrent les étrangers à une époque où les contours des cadres étatiques se redessinaient : quel fut le statut des Espagnols et des autres Européens qui résidaient en Amérique et y bénéficiaient souvent du statut de *vecinos*, dans les périodes précédant l'établissement de relations diplomatiques et le déploiement de réseaux consulaires européens dans le Nouveau monde ? Comment les agences consulaires européennes accompagnèrent-elles et encadrèrent-elles les vastes mouvements de population qui se dirigèrent vers l'Amérique hispanique tout au long du XIX^e siècle ? Dans quelle mesure, enfin, le déploiement des réseaux consulaires des nouvelles républiques indépendantes dans les territoires de leurs voisines, contribua-t-il à l'émergence de processus d'identifications nationales spécifiques au sein du continent américain ?

Notons, finalement, que si la focale de cette rencontre a été volontairement placée sur les mondes hispaniques, des études permettant de décliner ses problématiques dans d'autres espaces géographiques et susceptibles, ce faisant, de constituer d'utiles points de comparaison, seront reçues très favorablement. Le monde méditerranéen, notamment, dans lequel se formèrent à la même époque de nouveaux États-nations (Italie, péninsule balkanique) et qui dépendait dans une large mesure d'un Empire ottoman où la question de la protection consulaire se posa de façon centrale au XIX^e siècle, nous paraît par exemple constituer un contrepoint particulièrement prometteur pour discuter les problèmes soulevés.

Organisation

Arnaud Bartolomei (CMMC, Université Nice Sophia Antipolis)

Sylvain Lloret (Université Paris-Sorbonne, Centre Roland Mousnier)

Manuel Talamante (Framespa, Université Jean Jaurès, Casa de Velázquez)

Comité scientifique

Tassos Anastasiadis (Ecole française d'Athènes)

Arnaud Bartolomei (CMMC, Université Nice Sophia Antipolis)

Mathieu Grenet (Framespa, INU Champollion)

Fabrice Jesné (Ecole française de Rome)

Sylvain Lloret (Université Paris-Sorbonne, Centre Roland Mousnier)

Manuel Talamante (Framespa, Université Jean Jaurès, Casa de Velázquez)

Jörg Ulbert (CERHIO, Université Bretagne Sud)